

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 46 (1975)

Heft: 4

Rubrik: Chronique de l'ADEP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Convocation à l'assemblée générale de l'ADEP

Lors de sa dernière séance, le conseil d'administration de l'Association pour le développement économique du district de Porrentruy a fixé la date de la prochaine assemblée générale de l'association au 14 mai 1975. L'assemblée aura lieu à 20 h. 15, à l'Hôtel du Cheval-Blanc, à Porrentruy,

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance

- 10. Liste de présence
- 11. Nomination des scrutateurs

2. Rapport d'activité

- Rapport du président
- Rapport du secrétaire

3. Information et campagne d'adhésions

4. Finances

- Examen des comptes au 31 décembre 1974
- Décharge au conseil d'administration
- Rapport de la commission des structures financières

5. Problème du port de Bourogne

6. Zone industrielle régionale

7. Présentation du Livre Blanc sur l'Ajoie

8. Modifications des statuts et nominations statutaires

9. Divers

Tous les membres de l'ADEP (communes et particuliers) sont cordialement invités à participer à cette importante assemblée. Selon l'article 10 des statuts, chaque membre a droit à une voix.

NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1713

TERRASSE



ENSOLEILLÉE

WEISSENSTEIN

Votre prochain but
de voyage

Vue splendide

Promenades
romantiques

Jardin botanique
jurassien

Hôtel-Restaurant

Alt. 1280 m. TÉLÉSIÈGE DEPUIS OBERDORF SO

BILLETS D'EXCURSIONS A PRIX RÉDUITS

Delémont - Weissenstein
Moutier - Weissenstein

Renseignements par les gares et le Chemin de fer EBT à Berthoud
Téléphone 034 22 31 51

1734



PRONTO

PRONTO WATCH CO.

L. Maître & Fils SA
2725 LE NOIRMONT

85 ANNÉES AU SERVICE DE
L'ÉCONOMIE FRANC-MONTAGNARDE

1722



Entreprise générale
Bâtiment
Génie civil
Peinture
Bureau d'architecture
Gérance immobilière

PARIETTI & GINDRAT SA

PORRENTUUY

BONCOURT
DELÉMONT
MOUTIER

1730

Extraits des statuts

Article premier

Conformément aux articles 60 et ss. du Code civil suisse, il est constitué une association sous le nom de : Association pour le développement économique du district de Porrentruy « ADEP ».

Article 2 : but

L'association a pour objet toute étude, démarche et action propre à promouvoir le développement économique dans le district de Porrentruy.

L'association ne poursuit aucun but lucratif.

Article 5 : membres

L'association peut recevoir l'adhésion des personnes physiques et morales qui s'intéressent à son objet et qui sont agréées par le comité.

Article 7 : assemblée générale

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle a le droit inaliénable :

1. d'adopter et de modifier les statuts ;
2. de nommer le comité et les contrôleurs ;
3. d'approuver les comptes annuels et le rapport de gestion du comité ;
4. de donner décharge aux membres du comité ;
5. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts.

Article 8

L'assemblée générale est convoquée une fois par année. Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par le comité ou lorsque le cinquième des sociétaires en fait la demande.

Article 12 : comité

L'association est administrée par un comité de 9 à 15 membres pris parmi les sociétaires et nommés par l'assemblée générale. La majorité des membres doit être de nationalité suisse et avoir son domicile dans le district de Porrentruy. Le comité se constitue lui-même.

Article 15 : bureau

Le comité désigne le bureau composé de 3 à 7 membres. Les membres du bureau sont choisis parmi les membres du comité. Font partie de droit du bureau le président, le secrétaire et le trésorier de l'association.

Le bureau gère toutes les affaires courantes de l'association et en rend compte au comité.

Article 16 : commission

Le comité peut déléguer certaines tâches à des commissions spéciales formées d'une ou plusieurs personnes désignées par lui. Les membres des commissions peuvent être choisis parmi les membres de l'association ou parmi des tiers.

Prise de conscience

La création de l'ADEP constitue l'aboutissement d'une prise de conscience collective : « Le développement du district se fera à partir de la volonté des hommes qui l'habitent » déclarait l'ADEP dans son premier communiqué. L'ADEP s'est donc créée pour tenter d'influer sur l'avenir socio-économique de notre région. Le district de Porrentruy est en perte de vitesse : sa population n'a progressé que de 1,9 % entre 1960 et 1970, contre

15,2 % dans l'ensemble de la Suisse et 14,7 % dans le district voisin de Delémont. Cette stagnation démographique a pour corollaire une faible capacité fiscale due à une non moins faible capacité de revenu (proportion supérieure à la moyenne des classes d'âge très jeunes ou très âgées ; proportion inférieure à la moyenne de la population active). Laisser faire c'est condamner l'Ajoie à devenir un réservoir de main-d'œuvre. Alors agissons ! Adhérez à l'ADEP !

Collaboration entre l'Union du commerce et de l'industrie et l'ADEP

Le 21 février dernier, lors de son assemblée générale, l'Union du commerce et de l'industrie, section Ajoie (UCI) a emboîté le pas à l'ADEP et souhaité prendre une part active au développement économique du district.

Ayant besoin de toutes les forces du district pour se créer des ambitions calculées et raisonnées, pour améliorer le niveau de vie des habitants de la région, pour endiguer le départ des jeunes générations, pour trouver des solutions au financement des équipements publics, l'ADEP a défini des objectifs devant les chefs d'entreprise et cadres membres de cette organisation.

M. Ernest Parietti, président de l'ADEP, dans un exposé fort documenté, a souligné les faiblesses, mais également les atouts de la région. Un effort collectif est demandé, dans tous les secteurs d'activité, et surtout au niveau de ceux qui ont une responsabilité économique.

« Condamné à l'expansion, si nous ne voulons pas que les charges fiscales soient toujours plus lourdes, nous sommes également condamnés à élever le niveau de vie de la population qui est d'environ 15% inférieur à la moyenne de la Suisse » déclara l'orateur.

Dans ce contexte, l'industriel doit se trouver à l'aise, pour autant qu'il soit sensibilisé aux problèmes de l'expansion et ceci à l'heure où la récession économique commence à faire sentir ses effets dans la région, comme en Suisse et en Europe d'ailleurs.

Au moment où le nouvel Etat jurassien va se créer, il est nécessaire plus que jamais que les forces vives se manifestent avec déterminisme et pragmatisme.

Pour une collaboration UCI - ADEP, les trois points suivants ont été proposés :

- 1. Rechercher une meilleure coordination entre l'UCI et l'ADEP pour éviter toute superposition d'étude et toute dispersion de matière grise.*
- 2. Désigner un représentant de l'UCI pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ADEP.*
- 3. Définir les structures possibles de collaboration avec l'ADEP en donnant les compétences nécessaires au Bureau de l'UCI pour mettre sur pied un schéma de travail, prélude à la création d'une véritable Chambre de commerce ajoulote, voire jurassienne par la suite.*

Devenez membre de l'ADEP !

« Le développement de notre région se fera d'après la volonté des hommes qui l'habitent. » Cette affirmation, lancée il y a une année et demie par les fondateurs de l'Association pour le développement économique du district de Porrentruy (ADEP) ne doit laisser personne insensible.

L'action de l'ADEP intéresse au premier chef ceux qui se préoccupent de l'avenir de ce district. L'ADEP désire aujourd'hui — comme elle en avait annoncé l'intention dès sa création — s'élargir à tous ceux et à toutes celles que le développement économique de la région de Porrentruy (Ajoie et Clos-du-Doubs) ne laisse pas indifférents.

Déjà, la quasi-totalité des communes d'Ajoie ont donné leur adhésion à cet organisme. Préalablement, des réunions se sont tenues entre les responsables de l'ADEP et les responsables communaux, afin de connaître les problèmes et les possibilités de chacune des communes d'Ajoie.

Aujourd'hui, c'est à l'ensemble de la population que l'ADEP s'adresse : tous ceux qui désirent collaborer à notre action, la soutenir, ou plus simplement nous faire part de leurs préoccupations et de leurs idées en matière de développement économique régional, ont la possibilité de faire partie de notre association en remplissant le bulletin-réponse ci-dessous.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'ADEP à Porrentruy, tél. 066 66 38 12.

Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et de le retourner au secrétariat de l'ADEP, rue A.-Merguin 6, 2900 Porrentruy :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal : _____ Localité : _____

Profession : _____

Date : _____ Signature : _____